



à gauche, la division Camou avec la 4e batterie de la 13e. De son côté, le général de la Marmora avait placé les troupes de son armée sur leurs positions de combat.

« Au même temps la belle division de chasseurs d'Afrique du général Morris, rapidement ralliée par la nombreuse et vaillante cavalerie anglaise du général Scarlett, se plaça en arrière des mamelons de Kamana et de Trakir. Cette cavalerie était destinée à tomber sur le flanc de l'ennemi dans le cas où il parviendrait à faire une troupe par l'un des trois débouchés de Tchongou à la gauche de la division Camou.

« La colonne Boyot, commandant l'artillerie de la ligne de la Tchernaia, tenant prête à agir une réserve de six batteries à cheval, dont deux de la garde impériale.

« Six bataillons turcs de l'armée d'Osmou Pacha amenés par Sefer-Pacha, venaient nous prêter leurs concours.

Enfin je faisais marcher la division Levallant, du 1er corps; la division Dulac, du 2e corps, et la garde impériale, réserves importantes, capables de parer aux accidents les plus contraires.

« La brume épaisse qui couvrait les fonds de la Tchernaia, et la fumée de la canonade qui commençait à s'élever, empêchèrent de distinguer le point contre lequel l'ennemi comptait faire effort, lorsqu'à notre extrême gauche la 7e division russe vint donner corps à la division Camou. Reçus par le 50e de ligne, le 3e de zouaves, qui les abordèrent à la baïonnette, et par le 82e, qui les attaqua de flanc, les colonnes ennemies sont forcées de faire demi-tour, de repasser le canal, et ne peuvent échapper au corps de notre artillerie qu'en allant se rallier tout loin à cette division ne reparut plus de la journée.

« Au centre, la lutte est plus longue et plus acharnée. L'ennemi avait lancé deux divisions (la 12e soutenue par la 5e) contre le pont de Trakir. Plusieurs de ses colonnes se ruent à la fois et sur le pont et sur les passages improvisés à l'aide d'échelles, de ponts volants et de madriers; elles dépassent la Tchernaia, puis le fossé de dérivation, enfin s'avancent très bravement sur nos positions. Mais assaillies par un mouvement offensif que dirigeait le général Fauchaux et le général de Failly, ces colonnes sont culbutées, forcées de repasser le pont qu'occupe le 40e, et sont poursuivies au-delà par le 2e de zouaves, le 97e de ligne et une partie du 19e bataillon de chasseurs à pied.

« Cependant, tandis que le canon continuait de tonner de part et d'autre, les Russes reformèrent leurs colonnes d'attaque. La brume s'était dissipée, et il était facile de voir leurs mouvements. Leur 5e division renfort la 12e, qui venait de donner, et la 17e s'apprêtait à descendre des hauteurs de Chionou pour appuyer ces deux premières divisions.

« Le général Herbillon fit alors renforcer le général Fauchaux par la brigade Cler, et donna le 73e comme réserve au général de Failly. En outre, le colonel Forgeot disposait quatre batteries à cheval en position, ce qui lui donnait sur ce front un ensemble de sept batteries dont il pouvait user contre les masses assaillantes. Aussitôt second effort des Russes, quelle énergie qu'il ait été, vint-il se briser devant nous, et ils durent se retirer, essayant des pertes considérables.

« La 17e division russe, qui était descendue en rependant des tirailleurs en grandes bandes en avant d'elle, n'eut pas plus de succès. Accueillie très résolument par la brigade de la garde impériale; impétueuse sur sa gauche par les troupes de la division Trotti, qui la serrait de près, cette division fut obligée de repasser la Tchernaia et de se replier derrière les batteries de position qui garnissaient les hauteurs d'où elle était partie.

« A partir de ce moment, neuf heures du matin, le mouvement de retraite de l'ennemi s'est complètement dessiné; ses longues colonnes se sont écoulées le plus rapidement possible, sous la protection de masses considérables de cavalerie et d'une nombreuse artillerie.

« J'ai en pendant un instant l'intention de faire charger une portion de la cavalerie, pour rabattre du pont de Chionou sur celui du Trakir les restes de la 17e division russe; j'avais fait disposer dans ce but plusieurs escadrons de chasseurs d'Afrique, auxquels s'étaient joints des escadrons sardes et l'un des régiments du général Scarlett, les 12e lanciers (de l'Inde). Mais la retraite des Russes a si promptement que nous n'eussions pu faire qu'un petit nombre de prisonniers, et cette belle cavalerie aurait pu être utilisée par quelques batteries ennemies encore en position. Je jugeai préférable de ne pas l'exposer pour un si faible résultat. Le général de la Marmora n'eut pas besoin, du reste, de cet appui pour faire retraite très hardiment les positions avancées que ses petits postes occupaient sur les hauteurs du Chionou.

« A trois heures, toute l'armée ennemie avait disparu. La division de la garde et la division Dulac relevèrent dans leurs positions, les divisions engagées, auxquelles il convenait de donner quelque repos. Je renvoyai au 1er corps la division Levallant, et la cavalerie rentra dans ses bivouacs actuels.

« Cette belle affaire fut le plus grand honneur à l'infanterie, à l'artillerie à cheval et à la garde, à celle de la réserve et à l'artillerie divisionnaire. Je ferai bientôt Votre Excellence de placer sous les yeux de l'empereur les noms de ceux qui ont mérité des récompenses, et de soumettre à la sanction de S. M. celles que j'aurai pu décerner en son nom.

« Nos pertes sont regrettables sans doute, mais ne sont pas en rapport avec l'importance des résultats obtenus et avec celles que nous avons fait éprouver à l'ennemi. Nous avons 8 officiers supérieurs blessés, 9 officiers subalternes tués et 53 blessés, 173 sous-officiers et soldats tués, 146 disparus et 163 blessés.

« Les Russes ont laissé entre nos mains 400 prisonniers; le nombre de leurs tués peut être évalué à plus de 3000 et celui de leurs blessés à plus de 5000, dont 1626 soldats et 38 officiers ont été recueillis dans nos ambulances. Parmi les morts relevés par nous, se trouvent le corps de deux généraux dont je n'ai pu encore découvrir les noms.

« L'armée sarda, qui a si vaillamment combattu à nos côtés, a eu environ 250 hommes hors de combat. Elle a fait éprouver des pertes bien plus considérables à l'armée ennemie; une centaine de prisonniers et environ 150 blessés sont restés en son pouvoir. J'ai le regret d'annoncer à Votre Excellence que M. le général de la Marmora m'a informé que le général comte de Montevideo, dont il appréciait beaucoup le caractère

et les talents, avait été tué glorieusement à la tête de sa brigade.

« Je dois signaler à Votre Excellence la rapidité avec laquelle la cavalerie anglaise du général Scarlett, que M. le général en chef Simpson avait bien voulu mettre à ma disposition, est arrivée sur le lieu de combat. L'attitude martiale de ces magnifiques escadrons trahissait une impatience que le dévouement heureux et prompt de la journée ne devait pas permettre de satisfaire.

« Les batteries de position anglaise et sardes et la batterie turque que le général Osman-Pacha a envoyée près d'Alson, ont tiré avec beaucoup d'habileté et de succès.

« J'ai remercié Osman-Pacha de l'empressement avec lequel il avait envoyé près de moi, par Sefer-Pacha (général Kosciuszko), six bataillons turcs, dont quatre ont occupé dans la journée les passages voisins de Tchongou.

« Un fait remarquable ne s'est passé pendant toute cette journée du côté de Sébastopol. MM. les généraux de Salles et Bosquet étaient prêts à rester à repousser énergiquement toute tentative de l'assiégé.

« J'envisai à Votre Excellence, avec ce rapport, la copie d'un dispositif pour la bataille du 16, tenu sur le corps d'un général russe, que l'on croit être le général Léon qui commandait la droite ennemie et était particulièrement chargé de l'attaque du pont de Trakir.

« Veuillez agréer, etc.

« Le général en chef, « PÉLISSIER. »

NOUVELLES ANNONCES.

Troupe Chinoise, le 24 sept. Dissolution de Société.—Ricky et Cantin. Départ des sapeurs de Québec.—H. E. Scott. Pension privée.—Mme Leprohon. Pensionnaires demandés dans une famille. Bureau d'avocats.—Lobine et Bouneau. Règlement du Conseil Municipal de Terrebonne. Règlement du Conseil Municipal de Soutages. Maison d'habitation.—L. D. Gareaux.

VENTES PAR ENCANS. Marchandises, aujourd'hui.—Benning et Barsalou. Plomb en feuilles, lundi, le 24.—Dr. de Marchandises, ce matin.—Fisher et Cie. Membres, le 25.—do. Poëles, le 1er octobre.—J. Leemimg.

LE PAYS.

MONTREAL: Samedi, 22 Septembre 1855.

Une Legion Anglaise Levee en Canada.

On ne dira plus que l'Angleterre n'est pas généreuse envers le Canada; elle vient de nous faire l'honneur de la grande levée de volontaires pour accepter les services militaires de nos soldats. Elle nous a fait l'honneur de nous choisir pour être ses soldats. Quelle grâce! L'Angleterre nous a fait un honneur que nous ne méritons pas. Elle nous a fait un honneur que nous ne méritons pas.

« Un journal important de Londres, le Morning Post, annonçait dernièrement qu'il allait être formé en Canada un corps de fantaisie au chiffre nominal de deux mille huit cents hommes, et auquel serait donné le nom de « Régiment royal anglais de l'Amérique du Nord. » Ce renseignement est exact, car une levée de deux bataillons d'hommes doit être effectuée en ce moment dans une proportion égale pour chaque section de la province. Sir Alban MacNab, pendant le séjour qu'il fit dernièrement à Londres, eut à ce sujet des entretiens fréquents avec lord Palmerston, et il y fut agité que cette levée nouvelle se composerait exclusivement d'officiers et de soldats, non canadiens, indépendamment de leur origine.

« En rapportant une nouvelle comme celle-ci, il nous semble qu'un journal canadien devrait avoir quelque chose à dire à ses lecteurs sur la portée du projet qu'elle annonce. — Il nous semble qu'un journal canadien devrait avoir quelque chose à dire à ses lecteurs sur la portée du projet qu'elle annonce.

« C'est un journal ministériel qui nous apprend cela; nous devons le croire sur parole. Les journaux ministériels ne sauraient se tromper, quand ils disent du mal de leurs ministres.

« L'autre jour le Canadian nous demandait des « faits de corruption » de la part du ministère. Nous recevions le Canadian à son confère ministériel qui pourra lui en donner en gros et en détail et de toutes les espèces, comme on peut le voir par l'émancipation qu'il en fait plus haut.

« Le Commercial Advertiser semble rejeter sur notre parlement tout le faîte de la corruption qui règne aujourd'hui dans notre pays. Le Commercial Advertiser a tort. Il y a un proverbe qui dit: « Si n'ayant point de faute, il n'y aurait point de pécheur. » Cela est vrai; et nous ajoutons: « Si n'ayant point de ministres corrupteurs, il n'y aurait point de parlement corrompu. » C'est sur les ministres que le peuple doit faire retomber le poids de la corruption qu'il infligea aux hommes corrupteurs, qui ont fait de notre palais législatif un marché de consciences politiques.

« Des ministres qui ont commencé leur carrière ministérielle en ayant la corruption de leurs prédécesseurs, ne pouvaient être que des corrupteurs eux-mêmes; ils l'ont été.

« Des ministres qui sont montés au pouvoir contre la volonté de l'opinion publique, ne pouvaient être que des ministres corrupteurs; ils l'ont été.

« Des ministres qui devenaient ministres avec un parlement libéral, ne pouvaient être que des ministres corrupteurs; ils l'ont été.

« Des ministres qui devenaient ministres par les intrigues d'un ex-ministre corrompu, ne pouvaient être que des ministres corrupteurs; ils l'ont été.

« Tant que des hommes pourront devenir ministres en Canada, par une autre faveur que par la faveur de l'opinion publique, ils seront obligés de corrompre nos représentants pour se maintenir en place.

« Toutes les fois que ce sera l'influence

d'un gouverneur qui nous donnera des ministres, nous pourrions être sûrs que ces ministres nous gouverneront par des votes et des achats de votes.

« Et comme des tories ne peuvent devenir ministres en Canada que par l'influence d'un gouverneur, toutes les fois que nous aurons des tories pour ministres, nous aurons ce que nous avons aujourd'hui une majorité achetée et payée.

« Nos lecteurs se rappellent que M. Louis Archambeault avait demandé au gouvernement un délit pour préparer sa défense aux accusations portées contre lui et repousser la preuve qu'il avait été fait à l'appui de ces accusations. Or il a eu le bon droit de faire en Canada sans le consentement du peuple canadien, ce qu'il n'a pas le droit de faire en Angleterre, sans le consentement du peuple anglais, — lever des troupes.

« Si nous laissons cette blanche à nos tories du ministère, où irons-nous? Nous irons où nous étions avant 37. Un de nos journaux n'a-t-il pas déjà dit qu'il se faisait gloire de soutenir les principes politiques que son rédacteur soutenait en 37? Voyez ce qu'il a déjà fait nos tories; ils ont passé un bill de loi créant une armée de volontaires que le peuple de cette province doit payer pour relever l'Angleterre de la défense de sa colonie, et prêter main forte à notre gouvernement tory quand il voudra agiter contre le peuple. Non contents de cela, le chef des tories, M. MacNab, a été en Angleterre pour dire à lord Palmerston, qu'il pouvait sans se gêner lever une légion anglaise en Canada; que le gouvernement canadien l'aiderait de tout son influence tory, et que la chose se ferait sans difficulté. Nos libertés constitutionnelles, nos droits, notre dignité, notre honneur de peuple, tout a été vendu par M. MacNab. Pour combien? Nous le saurons plus tard. — Eh bien, M. MacNab et ses amis du ministère ne représentent pas le Canada; le gouvernement impérial le sait aussi bien que nous, — et si M. MacNab et ses amis ont été assez sots pour escamoter les porte-feuilles qu'ils tiennent, ils ne seront pas assez fous pour livrer à l'Angleterre tout ce qu'ils viennent de lui vendre.

« Aujourd'hui nous sommes en mesure de dire que nos prévisions à ce sujet se sont parfaitement réalisées. M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

Affaire Archambeault.

« Nos lecteurs se rappellent que M. Louis Archambeault avait demandé au gouvernement un délit pour préparer sa défense aux accusations portées contre lui et repousser la preuve qu'il avait été fait à l'appui de ces accusations. Or il a eu le bon droit de faire en Canada sans le consentement du peuple canadien, ce qu'il n'a pas le droit de faire en Angleterre, sans le consentement du peuple anglais, — lever des troupes.

« Si nous laissons cette blanche à nos tories du ministère, où irons-nous? Nous irons où nous étions avant 37. Un de nos journaux n'a-t-il pas déjà dit qu'il se faisait gloire de soutenir les principes politiques que son rédacteur soutenait en 37? Voyez ce qu'il a déjà fait nos tories; ils ont passé un bill de loi créant une armée de volontaires que le peuple de cette province doit payer pour relever l'Angleterre de la défense de sa colonie, et prêter main forte à notre gouvernement tory quand il voudra agiter contre le peuple. Non contents de cela, le chef des tories, M. MacNab, a été en Angleterre pour dire à lord Palmerston, qu'il pouvait sans se gêner lever une légion anglaise en Canada; que le gouvernement canadien l'aiderait de tout son influence tory, et que la chose se ferait sans difficulté. Nos libertés constitutionnelles, nos droits, notre dignité, notre honneur de peuple, tout a été vendu par M. MacNab. Pour combien? Nous le saurons plus tard. — Eh bien, M. MacNab et ses amis du ministère ne représentent pas le Canada; le gouvernement impérial le sait aussi bien que nous, — et si M. MacNab et ses amis ont été assez sots pour escamoter les porte-feuilles qu'ils tiennent, ils ne seront pas assez fous pour livrer à l'Angleterre tout ce qu'ils viennent de lui vendre.

« Aujourd'hui nous sommes en mesure de dire que nos prévisions à ce sujet se sont parfaitement réalisées. M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

L'Alliance Anglo-Française.

« Nos lecteurs se rappellent que M. Louis Archambeault avait demandé au gouvernement un délit pour préparer sa défense aux accusations portées contre lui et repousser la preuve qu'il avait été fait à l'appui de ces accusations. Or il a eu le bon droit de faire en Canada sans le consentement du peuple canadien, ce qu'il n'a pas le droit de faire en Angleterre, sans le consentement du peuple anglais, — lever des troupes.

« Si nous laissons cette blanche à nos tories du ministère, où irons-nous? Nous irons où nous étions avant 37. Un de nos journaux n'a-t-il pas déjà dit qu'il se faisait gloire de soutenir les principes politiques que son rédacteur soutenait en 37? Voyez ce qu'il a déjà fait nos tories; ils ont passé un bill de loi créant une armée de volontaires que le peuple de cette province doit payer pour relever l'Angleterre de la défense de sa colonie, et prêter main forte à notre gouvernement tory quand il voudra agiter contre le peuple. Non contents de cela, le chef des tories, M. MacNab, a été en Angleterre pour dire à lord Palmerston, qu'il pouvait sans se gêner lever une légion anglaise en Canada; que le gouvernement canadien l'aiderait de tout son influence tory, et que la chose se ferait sans difficulté. Nos libertés constitutionnelles, nos droits, notre dignité, notre honneur de peuple, tout a été vendu par M. MacNab. Pour combien? Nous le saurons plus tard. — Eh bien, M. MacNab et ses amis du ministère ne représentent pas le Canada; le gouvernement impérial le sait aussi bien que nous, — et si M. MacNab et ses amis ont été assez sots pour escamoter les porte-feuilles qu'ils tiennent, ils ne seront pas assez fous pour livrer à l'Angleterre tout ce qu'ils viennent de lui vendre.

« Aujourd'hui nous sommes en mesure de dire que nos prévisions à ce sujet se sont parfaitement réalisées. M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

Les Abominations du Pays.

« Nos lecteurs se rappellent que M. Louis Archambeault avait demandé au gouvernement un délit pour préparer sa défense aux accusations portées contre lui et repousser la preuve qu'il avait été fait à l'appui de ces accusations. Or il a eu le bon droit de faire en Canada sans le consentement du peuple canadien, ce qu'il n'a pas le droit de faire en Angleterre, sans le consentement du peuple anglais, — lever des troupes.

« Si nous laissons cette blanche à nos tories du ministère, où irons-nous? Nous irons où nous étions avant 37. Un de nos journaux n'a-t-il pas déjà dit qu'il se faisait gloire de soutenir les principes politiques que son rédacteur soutenait en 37? Voyez ce qu'il a déjà fait nos tories; ils ont passé un bill de loi créant une armée de volontaires que le peuple de cette province doit payer pour relever l'Angleterre de la défense de sa colonie, et prêter main forte à notre gouvernement tory quand il voudra agiter contre le peuple. Non contents de cela, le chef des tories, M. MacNab, a été en Angleterre pour dire à lord Palmerston, qu'il pouvait sans se gêner lever une légion anglaise en Canada; que le gouvernement canadien l'aiderait de tout son influence tory, et que la chose se ferait sans difficulté. Nos libertés constitutionnelles, nos droits, notre dignité, notre honneur de peuple, tout a été vendu par M. MacNab. Pour combien? Nous le saurons plus tard. — Eh bien, M. MacNab et ses amis du ministère ne représentent pas le Canada; le gouvernement impérial le sait aussi bien que nous, — et si M. MacNab et ses amis ont été assez sots pour escamoter les porte-feuilles qu'ils tiennent, ils ne seront pas assez fous pour livrer à l'Angleterre tout ce qu'ils viennent de lui vendre.

« Aujourd'hui nous sommes en mesure de dire que nos prévisions à ce sujet se sont parfaitement réalisées. M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nullement être attaquée.

« M. Archambeault n'a pas même essayé de contredire cette preuve, car elle était le résultat du témoignage de personnes très respectables dont la crédibilité ne pouvait nul



UNE AUTRE VICTOIRE

Les Coffres-Forts de Herring. Maestri Barons, C. W., 10 Juillet 1855.

Un assortiment de ces Coffres-forts en minis, au No. 145, rue St. Paul.

AVIS. Le Soussigné, en offrant ses sincères remerciements à ses nombreux praticiens pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant qu'il tenait sa rue St. Michel, les informe respectueusement qu'il a été obligé de quitter ce lieu.

NO. 101, RUE ST. LAURENT. On a vu d'offrir avec un fonds choisi et assorti de

Epiceries Nouvelles, LIQUEURS, &C. qui ont été établies avec le plus grand soin.

Vente Rapide et Petit Profit. AD COMPTANT. THOMAS LEONARD.

AUX DAMES. Un vaste assortiment de Soie noire et couleur.

JOHN O. BROWN, 1, Grande Rue St. Laurent, MONTREAL.

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES.

CAPITAL, DEUX MILLIONS STERLING. FONDS DISPONIBLES POUR ASSURER IMMEDIATEMENT PLUS D'UN MILLION STERLING.

DEPARTEMENT DU FEU. Les progrès de la Compagnie dans cette branche d'affaires sont mieux indiqués par une comparaison avec les deux années précédentes.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MONARCH Contre le Feu et sur la Vie de LONDRES.

LES RISQUES SUR LE FEU ET LA VIE continuent à être acceptés par cette Compagnie aux conditions les plus équitables.

DENTISTE FRANÇAIS, Dr. JOURDAN, 126, RUE NOTRE-DAME, 126.

CHARLES M. TATE, Ingénieur Civil. BUREAU—MERCHANTS' EXCHANGE.

JOHN CAMPBELL, MARCHAND TAILLEUR.

71, Grande Rue St. Jacques. Plouvier d'informer ses amis et le public en général qu'il a DÉMÉNAGÉ dans les grandes Maisons récemment construite sur la Grande Rue St. Jacques, à côté de POTAWA HOTEL.

Draps Largés, Casimires, Tweeds, qu'il confectionne à ordre avec le plus grand promptitude, et à des conditions raisonnables.

MARCHANDISES MARQUÉES EN CHIFFRES et Pas de Second Prix. Une réduction de cinq pour cent sera faite pour tous les achats argent comptant au dessus de vingt chelins.

L'ANCIEN HOTEL KINGSTON, Vis à vis le Bassin du Canal.

LIQUOR DE STONE. Pour la Tox, la Consumption et les Bronchites.

LE PROPRIÉTAIRE publie sur ce précieux remède pour les affections de la gorge et des pomons, et à toutes les personnes qui ne savent laquelle prendre parmi les nombreuses médecines qui sont annoncées et recommandées pour ces sortes d'affections.

LES DÉCOUVERTES MERVEILLEUSES. S'ÉCARTENT si rapidement dans le siècle qu'on ne nous sommes que à peine si nous sommes revenus de l'Étonnement causé par l'une d'elles.

DE G. W. STONE. Médecine de Famille des plus désirables, parfaitement agréable au goût, et remède efficace dans presque toutes les maladies qui affligent l'espèce humaine.

ENCORE LE MEILLEUR MARCHÉ. LE PROPRIÉTAIRE DU MAGASIN PROVINCIAL D'HABILLEMENTS.

LOT DE VILLE A VENDRE. UN PETIT LOT A BATIR, situé à l'encouragement, des Rues Craig et St. Ignace.

AIME DESILETS, Avocat et Procureur. CIRCUIT D'ARTHABASKA.

DOUTRE & DAOST, AVOCATS, 16, RUE ST. GABRIEL, 16.

CHARLES LINLEY, FABRIQUE DE SOUFFLETS.

FABRIQUE DE SOUFFLETS DU PREMIER PRIX. ÉTABLIE EN 1844. Toujours en mains un excellent assortiment de

CAROSSES, PHAEONS, WAGONS, &C., qu'il offre en vente aux conditions les plus avantageuses.

REPARATIONS. dans toutes les diverses branches, faites de la meilleure manière et sous le plus court délai.

THERMOMETRES. Les Soussignés ont reçu un envoi de THERMOMETRES de toutes sortes qui sont garantis de toute occasion véritables indicateurs de la température.

A VENDRE ou à LOUER. UNE MAISON en bois bien finie de 36 pieds sur 30, située dans le village de St. Louis de Gonzague.

A. TELLIER & CIE. Nos. 158, 160 et 162, Rue St. Paul.

THE VERMIFUGE DU DR. GARDEN. Destructeur indien Cherookee POUR LES VERS.

NOTRE-DAME ET ST. GABRIEL. CONSTATMENT EN VENTE. Un meilleur et plus vaste assortiment d'ÉPICERIES.

Importateurs directs de L'EUROPE ET DES ÉTATS-UNIS. Les moyens en leur possession, de vendre au meilleur prix ordinaire et leur résolution d'employer tout leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les honorent d'une visite, leur assurent, si l'espérance, une part du patronage qu'ils ont été si heureusement sollicités.

TAPIS A L'HUILE. M. A. LAFLAMME, 25, RUE CRAIG A MONTREAL.

LIBRAIRIE & RELIURE. DE ZEPHYRIN CHAPELEAU, du coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Ble de Semence! Ble d'Inde! LARD, SAINDOUX, PLATRE.

NELSON DAVIS, Agent de Douane et d'Expédition, BUREAU—BATHURST MULLIN.

DR. J. W. WILSCAM, 91, RUE SAINT-JOSEPH, 9.

FABRIQUE DE VOITURES A MONTREAL. MARTIN GRAVEL, FABRICANT DE VOITURES.

No. 60, Rue St. Antoine, Coin de la Rue Ste. Marguerite. Toujours en mains un excellent assortiment de

CAROSSES, PHAEONS, WAGONS, &C., qu'il offre en vente aux conditions les plus avantageuses.

REPARATIONS. dans toutes les diverses branches, faites de la meilleure manière et sous le plus court délai.

THERMOMETRES. Les Soussignés ont reçu un envoi de THERMOMETRES de toutes sortes qui sont garantis de toute occasion véritables indicateurs de la température.

A VENDRE ou à LOUER. UNE MAISON en bois bien finie de 36 pieds sur 30, située dans le village de St. Louis de Gonzague.

A. TELLIER & CIE. Nos. 158, 160 et 162, Rue St. Paul.

THE VERMIFUGE DU DR. GARDEN. Destructeur indien Cherookee POUR LES VERS.

NOTRE-DAME ET ST. GABRIEL. CONSTATMENT EN VENTE. Un meilleur et plus vaste assortiment d'ÉPICERIES.

Importateurs directs de L'EUROPE ET DES ÉTATS-UNIS. Les moyens en leur possession, de vendre au meilleur prix ordinaire et leur résolution d'employer tout leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les honorent d'une visite, leur assurent, si l'espérance, une part du patronage qu'ils ont été si heureusement sollicités.

TAPIS A L'HUILE. M. A. LAFLAMME, 25, RUE CRAIG A MONTREAL.

LIBRAIRIE & RELIURE. DE ZEPHYRIN CHAPELEAU, du coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Ble de Semence! Ble d'Inde! LARD, SAINDOUX, PLATRE.

NELSON DAVIS, Agent de Douane et d'Expédition, BUREAU—BATHURST MULLIN.

DR. J. W. WILSCAM, 91, RUE SAINT-JOSEPH, 9.

A VENDRE. 686 bts 30 bts Syrop de Sucre.

Vinagre de Bordeaux, Café Luyker, Gingembre moulu, Cacao, Aromes, etc.

REPARATIONS. dans toutes les diverses branches, faites de la meilleure manière et sous le plus court délai.

THERMOMETRES. Les Soussignés ont reçu un envoi de THERMOMETRES de toutes sortes qui sont garantis de toute occasion véritables indicateurs de la température.

A VENDRE ou à LOUER. UNE MAISON en bois bien finie de 36 pieds sur 30, située dans le village de St. Louis de Gonzague.

A. TELLIER & CIE. Nos. 158, 160 et 162, Rue St. Paul.

THE VERMIFUGE DU DR. GARDEN. Destructeur indien Cherookee POUR LES VERS.

NOTRE-DAME ET ST. GABRIEL. CONSTATMENT EN VENTE. Un meilleur et plus vaste assortiment d'ÉPICERIES.

Importateurs directs de L'EUROPE ET DES ÉTATS-UNIS. Les moyens en leur possession, de vendre au meilleur prix ordinaire et leur résolution d'employer tout leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les honorent d'une visite, leur assurent, si l'espérance, une part du patronage qu'ils ont été si heureusement sollicités.

TAPIS A L'HUILE. M. A. LAFLAMME, 25, RUE CRAIG A MONTREAL.

LIBRAIRIE & RELIURE. DE ZEPHYRIN CHAPELEAU, du coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Ble de Semence! Ble d'Inde! LARD, SAINDOUX, PLATRE.

NELSON DAVIS, Agent de Douane et d'Expédition, BUREAU—BATHURST MULLIN.

DR. J. W. WILSCAM, 91, RUE SAINT-JOSEPH, 9.

Daguerreotypes. O. F. MORGAN, 24, GRANDE RUE ST. JACQUES, 24.

CHUVEZ la foule devant le côté Sud du Marché à Four jusqu'au Boulevard, dans la boutique d'Édmond Guéroux, par G. Sparks, Libraire, à quelques pas du Bureau de Poste.

LES PASSAGERS quittant Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES TRAINS DE PASSAGERS marchent comme suit: Départs de Rousselle Point à 6h A.M. et 4h 7h P.M., ou à l'arrivée des Trains de Montréal.

LES PASSAGERS quittant Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 4h 30 P.M. passent la nuit à Burlington et se mettent en route le lendemain matin.

LES PASSAGERS partant de Montréal par le Train de 1h du Champlain et St. Laurent, correspondant à Boston, par le Train de 4h, vont à Boston, New-York, etc., le lendemain matin.

CHOLERA. LE DESTRUCTEUR DE DOULEURS DE PERRY DAVIS est un remède certain pour cette maladie.

Messieurs, — Vous vous souvenez de la reconnaissance pour le soulagement que j'ai éprouvé par votre Destructeur de Douleurs.

Vous avez vu, de ce choléra qui se répandait à Boston en 1849, un conseil d'hygiène, le lendemain je fus pris de vomissements, accompagnés de froid dans les extrémités. On ne put parvenir à me réchauffer avec des couvertures.

La famille de ma femme, qui s'était servie du Destructeur de Douleurs durant le choléra à Boston en 1849, me conseilla d'en faire usage. J'en pris deux doses à des intervalles de quinze minutes et le lendemain je me trouvais mieux, j'étais bien et je lui tapais encore des coups.

Depuis plusieurs de nos citoyens se sont servis du Destructeur de Douleurs comme remède contre le choléra, et on en est satisfait. En conséquence, je le recommande avec plaisir à usage plus général.

W. M. CROIZER, avocat. Perry Davis et Fils, Providence, R. I.

PERRY DAVIS. — Monsieur, — Quoique vous étiez égaré, permettez-moi de vous remercier pour le bien que m'a fait votre Destructeur de Douleurs, car il m'a guéri de la fièvre typhoïde, mais le Destructeur est la meilleure de toutes. Ce n'est pas une panacée universelle, mais c'est un grand spécifique contre beaucoup de maux.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.

En 1849, il m'a sauvé de la mort, et, en outre, il m'a guéri d'un violent mal de tête en prenant deux cuillerées à thé, à trente minutes d'intervalle, dans un verre de vin d'eau chassais.